

vous présentent

LES MODIFICATIONS DES VALEURS D'EXPOSITION ADMISSIBLES

La mesure de l'exposition et le rôle de l'IRSST dans le soutien du RSST

L'IRSST et l'AQHSST vous invitent à une conférence virtuelle en trois volets de 60 minutes pour en apprendre plus sur les modifications des valeurs d'exposition admissibles (VEA) de certains contaminants et la façon d'en mesurer l'exposition en milieu de travail.

Vous êtes hygiéniste du travail, vous évaluez la qualité de l'air de milieux de travail au Québec, vous êtes au courant que plusieurs VEA ont été modifiées dernièrement et que d'autres le seront dans le futur ? Cet événement s'adresse à vous.

Ces modifications de l'Annexe 1 du **Règlement sur la santé et la sécurité du travail (RSST)** n'impliquent pas seulement des changements de chiffres. Par exemple, pour certains contaminants, des modifications consistent à préciser une fraction granulométrique de l'aérosol devant être prélevée, ce qui peut complexifier la planification des prélèvements d'air.

Programme du 1^{er} volet

- 1- La distinction entre l'adoption des modifications réglementaires et la mise en vigueur des valeurs d'exposition admissibles (VEA).
- 2- Le rôle de l'IRSST dans le soutien du RSST (notamment l'article 44).
- 3- Modifications de certaines VEA, les notions de base, leur méthode de référence, les aspects pratiques, les fractions granulométriques (thoracique et inhalable) et la notation *Inhalable fraction and vapor* (IFV).
- 4- Éléments de solution lorsque la méthode de référence définie par l'IRSST ne cadre pas à 100 % avec l'expression de la VEA.
 - Principes applicables ;
 - Exemples.
- 5- Période de questions et d'échanges pour de partager la réalité vécue et les défis potentiels auxquels les hygiénistes sont confrontés dans les milieux de travail à la suite de ces modifications.

Programme du 2^e et 3^e volet

Le deuxième et le troisième volet s'attarderont sur les meilleures solutions ou approches à appliquer aux défis soulevés lors de la période de questions.

Les trois volets de l'événement sont gratuits, mais l'inscription est obligatoire. **Pour vous inscrire, sélectionner les volets :**

[1^{er} volet : Mercredi 17 novembre 2021 à midi](#)

[2^e volet : Mercredi 1^{er} décembre 2021 à midi](#)

[3^e volet : Mercredi 15 décembre 2021 à midi](#)